

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 8 Procuration : 1 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Date de convocation</u> : Le 5 janvier 2024
Réf : 2404 OBJET : REGULARISATION BAIL « LES BARMETTES »	Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent - Mme SIBIL Christine Absents ou excusés : Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MCQUADE Alisha Procuration : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le projet d'agrandissement du périmètre de concession sur terrain communal, au profit de l'EURL « Les Barmettes »

Monsieur le Maire expose, que l'EURL « Les Barmettes » bénéficiait d'une concession sur terrain communal aux « Lindarets », d'une surface de 227 M2, que l'agrandissement de la concession portait sur une surface de 185 M2, soit une nouvelle surface de concession à 412 M2 depuis 2017.

Monsieur le Maire précise, que conformément à la concession initiale, à compter de 2017, cette nouvelle surface sert de base pour le paiement des redevances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** l'agrandissement de la concession de l'EURL « Les Barmettes » d'une surface de 185M2 (plan joint), portant la totalité de sa concession à : $227 + 185 = 412$ m2
- **PRECISE** qu'à compter de 2017 la nouvelle surface base de la redevance, est donc de 412 m2
- **ACCEPTE** que le solde de 2017/2018 – 2018/2019 – 2019/2020 pour un montant de 5673,27€ (cinq mille six cent soixante treize euros et vingt sept centimes) soit réglé en 3 échéances sur l'année 2024 : avril, juillet, octobre.
- **PRECISE** que depuis 2020 la totalité de la redevance a été réglée, en fonction de la nouvelle surface (412m²).
- **CHARGE** le Maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire
QUOEX Valérie



Maire
DENNE Jean – Claude



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23/01/2024



ID : 074-217401884-20240110-D2404-DE

Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
MONTRIOND

Section : D
Feuille : 000 D 52

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

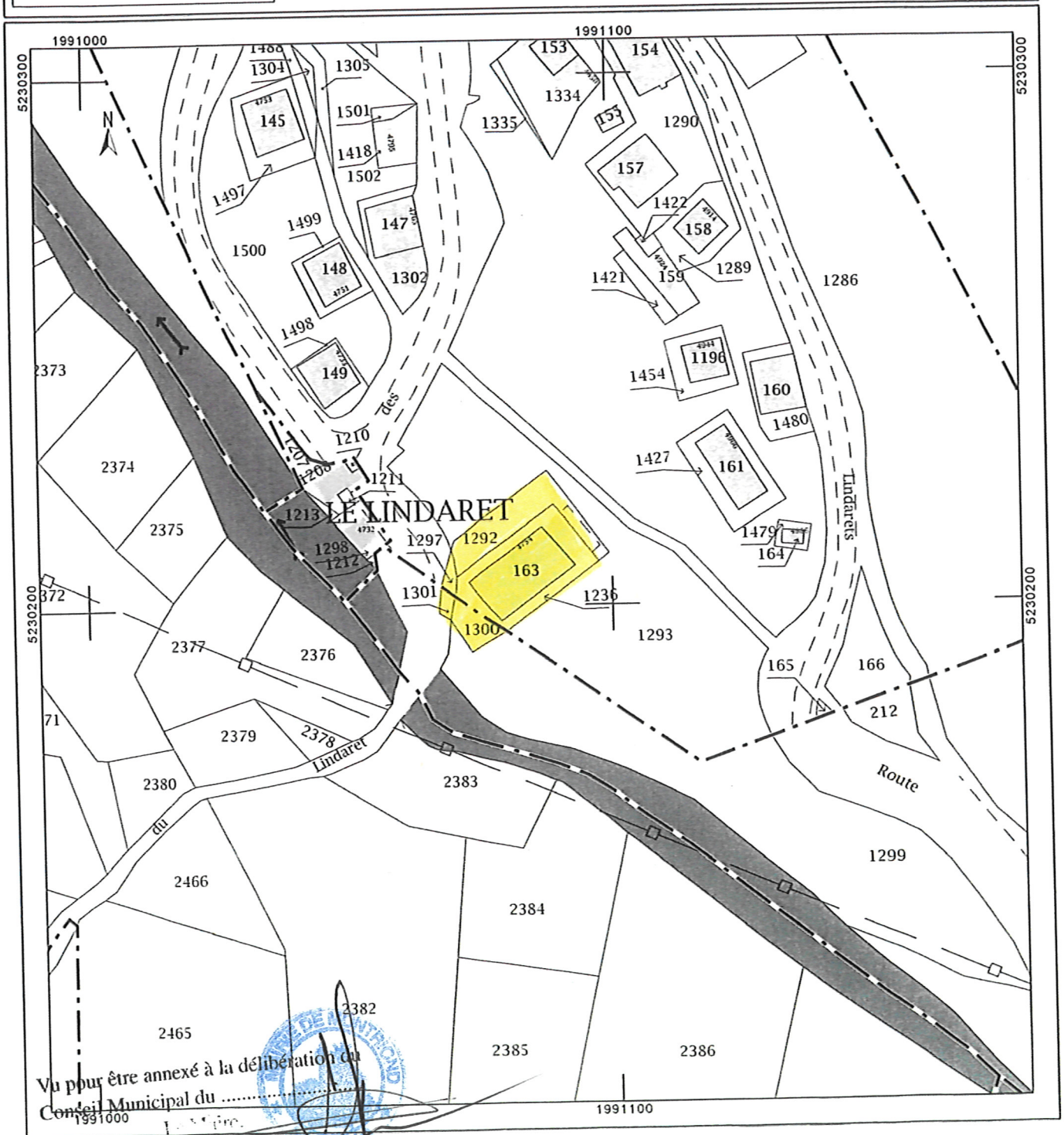
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Bureau antenne du cadastre de Thonon
les bains
36 rue Vallon 74203
74203 THONON CEDEX
tél. 04.50.26.79.36 -fax 0450267953
bant.thonon-les-
bains@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du